

République et Canton de Neuchâtel
Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle



Rapport de législature de la CICM 2022-2025 et recommandations pour la législature 2026-2029

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 2 |
| POLITIQUES D'INTÉGRATION | 3 |
| Politique d'intégration fédérale | 3 |
| Politique interculturelle dans le canton de Neuchâtel | 6 |
| BILAN 2022-2025 | 10 |
| Situation globale | 10 |
| Activités ordinaires de la CICM | 11 |
| Synthèse de la réalisation des recommandations | 14 |
| Autres thématiques traitées en cours de législature | 14 |
| PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2026-2029 | 16 |
| Recommandations de la CICM pour la législature 2026-2029 | 16 |
| CONCLUSION | 19 |

INTRODUCTION

La loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (art. 10) prévoit que « La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné ».

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des réflexions et des objectifs du Programme d'intégration cantonal (PIC) signé entre le canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) fin 2023, auquel s'ajoute Agenda intégration Suisse (AIS) depuis 2019 avec des changements fondamentaux en faveur de l'intégration des personnes issues de l'asile.

Neuchâtel applique depuis de nombreuses années une politique interculturelle pour laquelle il est reconnu au-delà des frontières nationales, issue en grande partie de la tradition d'ouverture, caractéristique de la population du canton.

Afin que Neuchâtel continue d'être ce canton pionnier et accueillant pour celles et ceux qui viennent l'habiter et le construire, les partenaires réunis au sein de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) présentent un rapport dont le plan, les thèmes et les développements reprennent la structure du rapport la législature précédente.

Après une présentation des politiques d'intégration nationale et cantonale ainsi que le bilan de la législature 2022-2025, ce rapport préconise des recommandations pour la législature 2026-2029.

Celles-ci proviennent des groupes de travail et des séances plénières de la communauté.

Ces quatre dernières années ont été marquées par la suite de la mise en œuvre des changements législatifs fédéraux. La loi sur la nationalité suisse (LN) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) a remplacé la loi sur les étrangers (LEtr).

Si de nombreuses dispositions sont restées inchangées, de nouvelles ont été introduites. Outre les nouvelles exigences, notamment de maîtrise du français ou l'autonomie financière, la législation fédérale sur l'entrée et le séjour en Suisse a été modifiée.

Elles ont également été marquées par des changements à la tête du Service chargé de la politique d'intégration, à la présidence de notre Commission ainsi que par l'arrivée de nombreuses personnes réfugiées d'Ukraine dans le canton, générant un dispositif d'exception lié au programme spécifique déployé pour elles par la Confédération.

POLITIQUES D'INTÉGRATION

Politique d'intégration fédérale

La législature précédente (2018-2021) a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la LEI qui comprend de nouvelles dispositions sur l'intégration.

Depuis lors, l'intégration est considérée comme un système de réciprocité qui comprend d'une part la contribution des étrangères et des étrangers à leur intégration et, d'autre part, l'ouverture de la population suisse à leur égard.

La nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration à l'art. 4, définit pour rappel les objectifs et les principes de l'intégration comme suit :

1. L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.
2. Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.
3. L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.
4. Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

L'intégration est une tâche de l'ensemble de la société, « que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations

d'étrangers se doivent d'accomplir en commun ».

L'encouragement de l'intégration est du ressort avant tout des structures ordinaires (écoles, formation professionnelle, emploi, santé, etc.) qui doivent tenir compte de la diversité croissante de la population dans la mise en œuvre de politiques publiques. Des budgets spécifiques peuvent être alloués pour en faciliter l'accès.

Afin d'évaluer l'intégration, la LEI dans sa nouvelle formule a fixé des critères d'intégration, notamment en termes d'exigences linguistiques qui conditionnent l'octroi et le renouvellement des autorisations de séjour et d'établissement. Par ailleurs, la LEI a facilité l'accès au marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus (AP/R), à travers le remplacement de la procédure d'autorisation de prise d'emploi par une procédure d'annonce.

Cette évolution légale a conduit la Confédération à mettre en place l'Agenda intégration suisse (AIS), qui vise l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant spécifiquement de l'asile.

Ce dispositif se concrétise depuis le 1^{er} mai 2019 et vient renforcer les mesures d'intégration. Dans ce cadre, la subvention fédérale prend désormais la forme d'un forfait. Pour répondre aux exigences d'AIS, le canton favorise une collaboration interinstitutionnelle, coordonne et met en place des mesures et prestations permettant d'atteindre les cinq objectifs suivants : —

1. Toutes les personnes réfugiées et admises provisoirement (AP/R) atteignent un niveau de connaissance de la langue correspondant à leur potentiel.
2. Trois ans après leur arrivée en Suisse, ils disposent tous de connaissances de base de la langue (au moins de niveau A1) leur permettant de gérer leur quotidien.
3. 80 % des enfants relevant du domaine de l'asile qui arrivent en Suisse entre zéro et quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile (niveau A1 au minimum) dès le début de leur scolarité obligatoire. Cinq ans après leur arrivée, deux tiers des AP/R âgés de 16 à 25 ans suivent une formation post-obligatoire.
4. Sept ans après leur arrivée, la moitié des AP/R sont durablement intégrés dans le marché primaire du travail.
5. Sept ans après leur arrivée, tous les AP/R connaissent bien le mode de vie en Suisse et entretiennent des contacts avec la population locale.

Chacun de ces objectifs fait l'objet d'un suivi et contrôle régulier via un monitoring.

Outre l'Agenda intégration suisse, le canton convient avec la Confédération d'un **Programme d'intégration cantonal (PIC)** usuellement quadriennal, intégrant à la fois les mesures d'encouragement à l'intégration destinées à l'inclusion de l'ensemble des personnes arrivées de l'étranger et celles de l'Agenda intégration suisse tourné spécifiquement vers les personnes à protéger au sens large, désignées par les autorités fédérales sous les deux statuts « admis

provisoires » et « réfugiés reconnus ».

Cette convention-programme est financée à parts égales par le canton et la confédération. Elle est en place depuis 2014. Durant la présente législature, le PIC2 a été suivi d'une convention nommée PIC2bis, puis de la conception et la mise en œuvre du PIC3, dès le 1^{er} janvier 2024. Notre commission a été intégrée à la réflexion initiale, puis à la conception et à la rédaction de cette troisième convention-programme, conduites par le Service de la cohésion multiculturelle avec de nombreux partenaires.

La Confédération alloue encore des financements complémentaires dans le cadre de programmes nationaux d'intégration.

- Le canton de Neuchâtel participe ainsi au programme **Aides financières (AFI)** qui encourage les employeurs à engager les personnes à protéger, moyennant un financement des premiers salaires⁶.
- Le canton de Neuchâtel participe également au programme **Préapprentissage d'intégration (PAI+)** nommé localement Start 'intégration qui permet aux adolescent-e-s et jeunes adultes issus de la migration de suivre une formation⁷.
- Finalement, le canton de Neuchâtel a participé au **Programme d'activation des ressources (Programme R)** permettant de déployer des projets-pilotes dont le financement est limité dans le temps et de concevoir des innovations par des projets transversaux.

Durant la législature qui s'achève, le canton de Neuchâtel a encore poursuivi la mise en œuvre de la **Loi sur la nationalité** révisée durant la législature précédente.

Rappelons que cette réforme intégrait l'ajout de la possibilité d'une naturalisation facilitée pour les étrangers-ères de la troisième génération et l'égalité de traitement pour les partenaires enregistrés. Dans le rapport précédent de notre commission, nous relevions que la naturalisation était désormais considérée comme l'aboutissement d'une intégration réussie plutôt que comme une étape de cette intégration.

Finalement, le déclenchement d'un conflit armé en Ukraine ayant entraîné un exil nombreux de personnes qui ont pu atteindre rapidement la Suisse et requérir sa protection, la Confédération a édicté un **Programme spécifique (Programme S)** octroyant un statut d'exception (statut S) aux personnes à protéger, sans examen au cas par cas des motifs d'asile.

Ainsi dès avril 2022, la Confédération a alloué au canton des forfaits d'intégration pour les personnes confiées à sa protection, accompagné de prescriptions d'utilisation et de mesures de monitoring et d'évaluation.

Depuis lors, ce programme a été renouvelé annuellement, la prochaine échéance étant fixée à mars 2026. Ce dispositif spécifique a confié au canton la mission de protéger, puis d'intégrer les personnes au bénéfice du statut S en fixant une échéance à la protection chaque printemps.

Politique interculturelle dans le canton de Neuchâtel

L'intégration des personnes étrangères et la protection des minorités sont inscrites dans la constitution cantonale en tant que tâche de l'État et des communes. Son principe est appuyé dans la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle.

La politique interculturelle menée par le canton de Neuchâtel s'inscrit dans une longue tradition d'ouverture et d'intégration suite notamment à l'octroi du droit de vote communal pour les personnes étrangères en 1849.

Le canton reste toujours l'un de ceux qui octroient le plus de droits civiques aux personnes étrangères. La spécificité du canton de Neuchâtel réside dans une approche multiculturelle de sa politique d'intégration. Cette approche s'appuie sur les principes de diversité, d'égalité, d'égalité et de dialogue mentionnés dans le premier article de la loi cantonale sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Elle part du principe que les identités peuvent être plurielles et les cultures multiples et variables – y compris les cultures majoritaires - et qu'elles évoluent au contact les unes des autres. La politique d'intégration interculturelle tente de repérer les freins et blocages à la cohésion sociale afin de mettre en place des prestations et mesures spécifiques tenant compte des besoins des personnes issues de la migration. Les politiques discriminantes sont activement combattues. Finalement l'approche neuchâteloise désormais traditionnelle considère que les personnes arrivées de l'étranger enrichissent la collectivité et que leur insertion active est utile à la sécurité, la santé, l'éducation, la cohésion et la prospérité du canton.

Cette politique est traditionnellement appuyée par la grande majorité des groupes politiques, des associations patronales, syndicats et collectifs, signalant dans cette vision de l'insertion interculturelle une approche de l'accueil des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes qui réduit les conflits et augmente le vivre ensemble et la santé de la collectivité.

En 2017, pour la première fois et à l'instigation notamment de notre Commission, le Conseil d'État avait inscrit la politique d'intégration dans son **programme de législature** afin de valoriser les apports de la migration dans le canton.

Vivre la diversité comme une richesse

« Depuis des siècles, le Canton de Neuchâtel est une terre ouverte au Monde et aux idées nouvelles. Son identité évolue en permanence, en se nourrissant des interactions générées par la rencontre de personnes issues de cultures et d'origines diverses. Nous voulons développer un urbanisme contribuant à favoriser la mixité sociale, cultiver les appartenances multiples, promouvoir la rencontre entre toutes les composantes de la société de façon à construire une communauté harmonieuse. Une communauté au sein de laquelle chacune et chacun s'intègre et que chacune et chacun contribue à façonner. »

Dans le programme de la législature sous revue (2022-2025), le Conseil d'Etat a renouvelé cet engagement.

Cohésion, les objectifs stratégiques en trois dimensions, société

- Consolider la tradition du canton comme terre d'intégration et d'ouverture à l'autre.
- Mettre en oeuvre une politique en ressources humaines incluant un management de la diversité, du dialogue social et du développement des compétences.
- Prévenir la précarisation de la population.
- S'engager en faveur de l'égalité, de l'inclusion, du respect des droits et lutter contre toute forme de violence et de discrimination.

Dans le cadre de la conception et la mise en oeuvre du PIC3 et d'AIS, les collaborations interinstitutionnelles et avec les structures ordinaires ont été renforcées pour mettre en place une politique d'intégration transversale.

La préparation de cette troisième convention-programme a particulièrement marqué cette législature en permettant à un nombre important d'acteurs étatiques et associatifs de participer à la définition de la stratégie cantonale intégrée à l'accord avec la Confédération

Durant la législature 2022-2025, le Conseil d'Etat a renforcé la mise en oeuvre de sa **feuille de route pour une administration publique égalitaire et ouverte à la diversité** et installé une **nouvelle direction à la tête de plusieurs services concernés** directement par l'intégration et la cohésion multiculturelle, dont le Service de la cohésion multiculturelle, le Service des migrations et la Police neuchâteloise notamment.

Il a encore poursuivi sa prise en compte de la transversalité des activités de l'État afin de permettre une meilleure **coordination interservices** des stratégies. À titre d'exemples, nous pouvons citer la bonne mise en oeuvre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) du service de l'emploi (SEMP), de RAISONE (Repenser l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel) mené par service de l'action sociale (SASO), du dispositif cantonal de Soutien à la parentalité du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), de la refonte des écoles professionnelles et de la création du CPNE et en particulier du « Pôle préapprentissage et transition » par le service des formations post- obligatoires et de l'orientation (SFPO), ou encore du Plan d'action cantonal (PAC) proposé par le service cantonal de la santé publique (SCSP).

Le canton de Neuchâtel est membre depuis sa création en 2007, du **réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe**. Le programme réunit, outre le canton de Neuchâtel, plus de 160 villes et régions qui adoptent des politiques et des pratiques qui facilitent les échanges et pour lesquelles la diversité est considérée comme un atout.

L'approche intégrale et « transpartisane » neuchâteloise lui vaut d'être classé à la première place de l'index des régions et villes membres, basé sur un audit des dispositifs mené par le secrétariat général du programme basé à Strasbourg.

Depuis 2024, le responsable du Service de la cohésion multiculturelle neuchâtelois siège dans le groupe d'experts de l'intégration interculturelle (ADI-INT), désigné par le comité directeur de l'anti-discrimination et de l'intégration du Conseil des ministres du Conseil de l'Europe (CDADI), sur proposition du Département fédéral de l'intérieur.

Cette participation permet de référencer la stratégie neuchâteloise, d'échanger avec d'autres régions pour la questionner et la faire évoluer ainsi que de s'inspirer d'autres pratiques pour créer de l'innovation et travailler en optimiser la performance par le travail en réseau.

En 2021, le canton a également adhéré à la **coalition des villes contre le racisme (ECCAR)** avec les villes de la Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel. Il rend des rapports sur les démarches entreprises et participe aux réunions périodiques de la coalition, dont la dernière organisée par la ville de Lausanne au printemps 2025.

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) est une **commission consultative du Conseil d'État** sur les questions d'intégration interculturelle et de migration. Ses membres représentent les pouvoirs publics, les institutions privées intéressées, les partenaires sociaux, des experts et les collectivités étrangères.

Elle est la plus ancienne commission d'intégration d'un canton suisse et a fêté ses 30 ans en 2021 qui a été l'occasion d'un bilan de trente années de travaux. En effet, c'est en 1991 qu'est née la Communauté neuchâteloise de travail pour l'intégration sociale des étrangers (CNTISE), issue de mouvements citoyens. Devenue CTIE, puis CICM elle a présidée par plusieurs personnalités, a varié dans ses nouvelles institutions et services et est devenue plus diverse (en genre et en origines). Elle demeure un espace de dialogue essentiel à la co-construction du vivre ensemble dans le canton.

Consultée pour l'élaboration du Programme d'intégration cantonal (PIC3), ainsi que sur tous les sujets concernant l'intégration, la commission a la possibilité d'interpeller le Conseil d'Etat directement, de concevoir un rapport par législature et des recommandations périodiques. Cela constitue un dispositif d'échange entre la société civile, l'administration et les autorités qui a fait ses preuves. L'intégration dans la commission de représentant-es des syndicats, des œuvres d'entraide, des associations patronales, des chercheurs de l'Université de Neuchâtel et des représentants des collectivités migrantes permet un dialogue ouvert, intense et productif.

Elle est composée de 23 membres représentant la société neuchâteloise. Le délégué aux étrangères et aux étrangers et la cheffe du service des migrations (SMIG) y siègent avec une voix consultative.

Le président de la Communauté est, à l'instar de tous les membres, nommé par le Conseil d'État.

La commission a été présidée par cinq personnalités du canton :

- 1991-1997: André Brandt, ancien conseiller d'État;
- 1997-2005: Jean Grédy, ancien secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse;
- 2005-2013: Claude Bernoulli, ancien président de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;
- 2013-2020 : Roland Debély, ancien Conseiller d'État
- 2021-2024 : Matthieu Aubert, ancien député au Grand Conseil et codirecteur de BNJ FM SA

Depuis le 1^{er} mars 2024, la CICM est présidée par Mme Brigitte Leitenberg, députée au Grand conseil et cheffe d'entreprise. Elle est soutenue par Mme Brigitte Lembwadio Kanyama, avocate et présidente d'association, à la vice- présidence.

La CICM a connu un remaniement lors de la législature 2018-2021 afin d'élargir le spectre de ses représentant-e-s et d'en améliorer la diversité en termes de représentativité. Depuis 2018, un nouveau mode de travail a été expérimenté : la création de groupes de travail (GT) *ad hoc* constitués d'expert-e-s et de membres de la CICM. Selon la thématique et la problématique spécifique d'actualité à traiter, celles et ceux-ci sont mobilisé-e-s sur mandat du bureau de la CICM, afin de réfléchir et d'apporter des pistes de réponses et des recommandations destinées à l'exécutif. Ces GT ont remplacé les anciennes commissions permanentes de la CICM.——

Le groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (GICI), composé des services concernés par l'encouragement spécifique à l'intégration et présidé par la Conseillère d'Etat en charge du dicastère de l'économie et de la cohésion sociale, s'est constitué en 2018. Depuis lors, la CICM ne prévoit pas d'avoir une représentativité des services cantonaux dans sa composition.

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Si l'intégration est la tâche de l'ensemble de la société et des structures « ordinaires » de l'Etat, la coordination de la politique d'intégration est assurée par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) qui est de ce fait chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale en matière d'intégration des personnes étrangères, de prévenir et lutter contre les discriminations selon l'article premier de la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle et l'article 8 de la Constitution neuchâteloise.

Depuis 2014, le COSM assure la mise en œuvre du PIC à travers des prestations, des mesures et des subventionnements à des projets, programmes et structures.

Depuis 2019, le service coordonne, contrôle et assure la mise en œuvre de l' AIS qui a notamment permis la création d'un *Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences* (ESPACE) qui a ouvert ses portes le 1^{er} février 2021 à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. ESPACE s'est développé durant toute la législature. Le programme est désormais stabilisé et permet de délivrer des prestations à plus de 300 personnes sur les deux sites, en mettant en œuvre le dispositif tel qu'il a été présenté par le Conseil d'Etat, pleinement intégré à l'ensemble des domaines d'engagement pour l'intégration. La mixité souhaitée, l'existence des

restaurants sociaux permettant d'accueillir le public et de former les personnes en insertion socio-professionnelle, la structure intégrée de garde d'enfants, le développement de projets et la collaboration interservices entre le COSM et le SMIG fonctionnent comme projeté.

Finalement, le COSM a renforcé la mise en œuvre à l'interne de l'administration neuchâteloise de la feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, renforcé les contacts avec les collectivités migrantes organisées en participant aux événements organisés et en invitant les personnes et communautés intéressées à un dialogue bilatéral ou collectif et repris la délivrance des prestations directes à la population après la période de confinement au cours de laquelle les communications avec les associations ont été perturbées. Le COSM exploite ainsi au quotidien les centres de prestations publiques suivantes :

- Centre de primo-information pour les personnes arrivantes dans le canton
- Centre de consultations sociales liées à la migration gratuites, traduites et confidentielles
- Centre d'accueil, d'écoute et d'orientation racisme et discriminations
- Centre d'interprétariat et de traduction
- Centre de soutien aux projets des associations et collectivités liées à l'inclusion interculturelle
- Direction du dispositif d'intégration des personnes à protéger (AP/R/S), y compris structures Espace
- Centre de formation sur l'inclusion interculturelle et l'élimination du racisme et des discriminations
- Centre de conduite des enquêtes de naturalisations
- Secrétariat général de la CICM, coordination du forum des associations « Tous différents tous égaux » et de l'association de la Journée des réfugiés
- Entretien des relations avec les collectivités migrantes et les associations, dialogue permanent, publication mensuelle d'un journal présentant les activités dans le domaine de l'insertion interculturelle (COSM-INFO)

En mars 2023, Grégory Jaquet a été désigné chef du COSM suite au départ de Mme Vania Carvalho en fonction depuis 2020, en mars 2022, puis à l'intérim d'un an assuré par M. Mike Magnin, chef de service-adjoint.

Cette transition dans le service a permis une stabilisation de l'effectif, la protection des prestations et le développement de nouveaux projets. L'organisation, adaptée par la direction précédente n'a pas été bouleversée.

Le responsable a repris également les tâches de délégué aux étrangères et aux étrangers et réactivé les contacts formels et informels avec les personnalités et collectivités migrantes intéressées. Il siège avec voix consultative à la CICM depuis l'été 2023.

BILAN 2022-2025

Situation globale

Démographie cantonale

Au 31 décembre 2024, le canton de Neuchâtel comptait plus de 48'530 résident-e-s de nationalité étrangère. Au total, on dénombre 151 nationalités étrangères différentes dans le canton¹.

Plus de 80% des personnes étrangères présentes sur le territoire neuchâtelois proviennent de pays européens. La part de population étrangère dans le canton représente le quart de la population totale (27%), ce qui correspond la moyenne nationale.

Environ 16'000 personnes frontalières sont actives sur le marché du travail du canton de Neuchâtel. En dix ans, leur nombre a augmenté de 38%². La part des emplois occupés par des personnes frontalières est passée de 4.3% à 14.3% entre 2000 et 2025.

Activités ordinaires de la CICM

La CICM s'est réunie en plénière trois fois par année, ainsi qu'en groupes de travail et de brainstorming selon la nécessité des travaux.

Le Bureau s'est réuni dans le cadre de la préparation des séances plénières, mais aussi dans le cadre de travaux spécifiques comme la préparation du PIC3 ou la rédaction du rapport quadriennal.

Les groupes de travail ont été mobilisés sur les thématiques suivantes : Intégration professionnelle, sensibilisation des enseignant-es et accès au dispositif de santé. Le premier GT a rendu son rapport, validé par la CICM et transmis en 2023 au Conseil d'Etat. Il est repris ci-dessous dans les recommandations pour la législature à venir. Les deux autres GT poursuivent leurs travaux. La synthèse des travaux des groupes de travail, qui fait l'objet de recommandations, est présentée plus loin dans le rapport.

Durant la législature 2022-2025, la CICM a pu reprendre son travail régulier après la crise liée à la pandémie, dans sa composition revue. Son effectif a été stable, mais son travail a été ralenti par la crise ukrainienne, le travail de conception du PIC3, le remplacement à sa présidence après un mandat plus court que précédemment ainsi que les départs et remplacements à la direction du Service de la cohésion multiculturelle chargé du secrétariat de la Commission et partenaire privilégié. Ces perturbations ainsi que les modalités du travail par groupes à installer ont participé à réduire l'amplitude des travaux et le nombre de groupes de travail enclenchés.

Finalement, les années 2022-2025 ont été marquées par une évolution spectaculaire du contexte socio-politique local, régional, national et international en matière de droits humains en général et d'intégration ou de lutte contre les discriminations et le racisme en particulier. Dans le canton de Neuchâtel, l'intégration interculturelle active, traditionnelle et solide depuis 30 ans sert de dispositif permettant de maintenir le dialogue et réduire les polarisations des discours. L'intégration et la cohésion multiculturelle intègre de nombreuses autres dimensions que la lutte

¹ [https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Pages/150-nationalit%
%c3%a9trang%
%c3%a8res.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DFS/STAT/population/Pages/150-nationalit%c3%a9s-%c3%a9trang%c3%a8res.aspx)

² <https://stat.ne.ch/3b.html>

contre le racisme. Mais ce domaine a occupé les esprits et les conversations de la Commission, qui s'inquiète du fait que les droits humains soient librement contestés dans des programmes politiques.

Si on peut douter qu'elle suffise à empêcher le déploiement de telles politiques dans notre canton, la CICM considère que l'attention portée à la politique d'intégration par tous les partis politiques et toutes les autorités et services de l'administration semble plus nécessaire que jamais pour éviter que la violence, la haine et l'encouragement au repli sur soi et à la recherche de boucs émissaires entraîne la collectivité dans une spirale de conflits et de souffrances comme celle qui est lancée dans nos pays voisins et, toute proportion gardée, dans les discussions politiques suisses.

Les 30 dernières années de politique d'inclusion devraient servir à protéger l'existence d'une collectivité inclusive, dans l'intérêt de sa prospérité et de la sécurité de chacun-e.

Changement de présidence et de secrétaire-générale

En 2024, le président de la CICM en exercice depuis 2020, nommé à la tête du Service cantonal de l'économie, a souhaité passer le flambeau.

Le changement de présidence s'est concrétisé au courant de l'automne 2023, avec la nomination de Madame Brigitte Leitenberg par le Conseil d'État en qualité de présidente de la CICM.

En 2024 la commission a également pris congé de sa secrétaire-générale, Mme Michelle Fongang, chargée de projet au COSM, promue cheffe de service-adjointe et a accueilli sa successeuse, Mme Patricia Dos Santos Pereira, responsable administrative dans le même service.

Parallèlement, la redynamisation de la commission, opérée durant la législature précédente a été protégée. La composition de la commission est basée sur le cahier des charges comprenant la mission et le rôle des membres ainsi que les critères de sélection élaborés en 2021.

Programme d'intégration cantonal PIC3 et agenda intégration suisse AIS

Préparé par le COSM en 2022, le programme a été transmis à la CICM début 2023 pour consultation. La CICM a traité la proposition en séance de bureau ainsi qu'en séance plénière. Il a généré de nombreux échanges et la participation de la commission à la définition de ce plan a été accueillie favorablement.

- Le PIC est un cadre de fonctionnement entre les cantons et la Confédération. Depuis 2014, la Confédération donne des orientations d'objectifs dans des domaines d'intégration, à remplir par les cantons.
- Le cadre de financement : une subvention fixe de la Confédération, avec l'obligation pour les cantons de mettre au moins le même montant. Ce montant est déterminé en fonction d'une clé de répartition. Il a été réduit pour Neuchâtel par la Confédération en janvier 2024.
- L'agenda intégration Suisse (AIS), intégré dans le PIC, relève du domaine de l'asile, avec une voie pour l'intégration sociale, un axe préparation au marché de l'emploi ainsi qu'un

axe préparation à la formation.

- Le PIC 3 révèle des exigences relativement ambitieuses de la part de la Confédération, avec la nouvelle spécificité qu'est la fusion des domaines conseil et primo-information et la volonté de la Confédération de renforcer la collaboration avec les structures ordinaires.
- Points d'attention du concept neuchâtelois du PIC3 :
 - Volonté de renforcer l'existant dans la continuité ; sauf exception, consolider les collaborations avec les partenaires actuels (poursuivre le soutien aux projets, les consultations, etc.).
 - Focus sur le renforcement de l'intégration au niveau local.
 - Accessibilité des contenus, à savoir le souhait d'explorer la digitalisation lorsque cela est pertinent à l'exemple d'un site Internet bien lisible sur smartphone, qui permettrait de rassembler toutes les informations de la primo-information)
 - Une assurance qualité, entre autres pour les cours de langue, notamment par le projet de labelliser via fide une offre des cours de langues à ESPACE.
 - Améliorer les dispositifs d'accueil extrafamilial dans le domaine de la petite enfance.
 - Une marge est donnée pour une forme d'évolution selon les besoins.

NeuchàToi - Neuchâtel, tradition d'ouverture

Initié par la CICM en 2006, NeuchàToi est un événement interculturel phare du canton qui se tient périodiquement et qui a pour objectif de (ré)interroger la population neuchâteloise sur les composantes de son identité et de valoriser la diversité comme une richesse.

La 5^{ème} édition, mentionné dans le rapport de la législature précédente, a eu lieu du 30 août au 30 octobre 2021, suite à son report dû à la pandémie mondiale de la COVID 19.

En lien avec les célébrations des 30 ans de la politique d'intégration interculturelle, le comité de NeuchàToi a souhaité aborder la question de l'ouverture du canton : « Neuchâtel, une tradition d'ouverture ? Dialoguer pour mieux vivre ensemble et lutter contre les stéréotypes ».

En raison des perturbations mentionnées plus haut dans les travaux de la commission durant la présente législature, l'événement NeuchàToi n'a pas été organisé depuis lors.

Prix Interculturel neuchâtelois « Salut l'étranger »

En 2024, le Conseil d'Etat a remis pour la trentième année consécutive son Prix interculturel Salut l'étranger lors d'une cérémonie remarquée qui s'est tenue au Musée des Beaux-Arts de La Chaux-de-Fonds. Présidé par la présidente de la CICM, le jury a proposé deux lauréats au Conseil d'Etat qui a validé ces récompenses et remis officiellement les diplômes et les présents à l'association et à la personnalité récompensées.

Pour cette trentième édition, l'ensemble des lauréat-es récompensés depuis 1996 étaient invités. La discussion se poursuit sur l'opportunité d'un changement de nom, adoptant un langage épïcène, renonçant au tutoiement et au vocable « étranger » devenu stigmatisant aux yeux de certaines personnes engagées. La persistance de cet honneur rendu par le gouvernement

cantonal et l'importance de la reconnaissance publique du travail réalisé par les personnes et associations de la société civile, dans un contexte politique remettant en cause la nécessité de développer des politiques publiques inclusives, semble primer sur la question d'un changement de titre. La question avait été soulevée lors de la législature précédente et avait abouti à l'ajout de « Prix interculturel neuchâtelois » avant le titre « Salut l'étranger ! ». La discussion ouverte se poursuivra durant la législature à venir.

Synthèse de la réalisation des recommandations

Les recommandations formulées par la CICM dans son rapport 2018-2021 sont répertoriées par domaine dans des tableaux qui synthétisent leur concrétisation au bas de ce rapport. La réalisation des recommandations s'appuie sur le principe d'une politique interculturelle transversale, impliquant l'ensemble des acteurs de la société. Les tableaux regroupent les actions réalisées par les partenaires et par l'État.

Les recommandations comprenaient des principes généraux, sous-tendant les politiques publiques. Elles provenaient des réflexions des groupes de travail et des débats de la CICM tout au long de la législature et sont groupées par thèmes.

1. Accueil, information et traduction/interprétariat
2. Scolarité
3. Prévention des discriminations dans toutes les strates de la société ;
4. Participation citoyenne des migrant-e-s à la société civile, y compris l'accueil des nouveaux arrivants et des expatriés.
5. Migrant-e-s qualifié-e-s

L'état des lieux de la concrétisation des recommandations, détaillé dans le tableau, révèle de nombreux écarts entre les propositions formulées et les réalisations atteintes. Si celles-ci sont partiellement expliquées par le contexte de la législature détaillé plus haut, elle conduise la CICM à répéter dans les recommandations ci-dessous plusieurs éléments qui n'ont pas été réalisés.

Autres thématiques traitées en cours de législature

Échanges, courriers, consultations

En juillet 2022, la CICM a rédigé, validé puis adressé au Conseil d'Etat un courrier requérant la prise en compte des **améliorations à apporter au dispositif d'intégration neuchâtelois**, en réalisant les modalités proposées aux personnes ayant fui l'Ukraine et réfugiées dans notre canton, dont des dispositifs qui n'existent pas pour les personnes réfugiées ayant fui d'autres régions du monde.

La même année, la CICM a rédigé, validé puis adressé au Conseil d'Etat un courrier relatif au **projet cantonal VitamiNE** déménageant plusieurs services de l'administration publique. Elle recommandait au gouvernement de renoncer à installer dans un même guichet les services de la cohésion multiculturelle et des migrations, afin de ne pas contraindre les personnes ayant

besoin des services proposés par le COSM, fixés par la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle et les bases légales supérieures à les rechercher dans un local de l'administration en charge des contrôles, enquêtes et renouvellements de titres de séjours.

En 2024 encore, la CICM a rédigé, validé puis adressé à **l'entreprise publiant le journal et la publication en ligne Arcinfo** un courrier l'enjoignant à réviser ses méthodes de modération sur les pages publiques sur les réseaux sociaux, suite à de nombreux messages incitant à la haine raciale publiés sur la page du réseau facebook annonçant les lauréats des titres de Miss et Mister Fête des vendanges.

En 2025, la CICM a sollicité le Conseil d'Etat pour être consulté au sujet du **projet de régularisation des personnes sans-papier** sollicité par le parlement cantonal. Il a fait de même au sujet du postulat relatif à **l'interdiction des symboles racistes**.

Durant la législature, les séances plénières ont été l'occasion de conférences et d'échanges dans des domaines spécifiques, au cours desquelles les membres ont pu traiter de nombreux sujets liés aux politiques publiques.

Présentations

- Dispositif traite des êtres humains, par la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS, M. Rüfenacht, directeur)
- Concept PIC 3 (COSM, M. Magnin, chef de service a.i)
- Accueil du nouveau délégué aux étrangères et étrangers
- Violences policières (PONE, P. Lüthi, commandant)
- Prestations complémentaires et assurances sociales
- Bilan COSM 2023, perspectives 2024 (COSM, G. Jaquet, chef de service)
- Bilan COSM 2024, perspectives 2025 (COSM, G. Jaquet, chef de service)
- Concept Restart pour les jeunes en transition (SFPO, F. Panza, chef d'office)
- Stratégie de domiciliation (Délégué à la domiciliation)

Échanges et dialogues

Les plénières sont l'occasion d'échanges informels, notamment la séance annuelle en présence de la Conseillère d'Etat et celle durant lesquelles des présentations sont proposées. Ce sont des occasions de dialogue citoyen, dans l'esprit des objectifs d'intégration interculturelle : interactions actives et participation.

Le Groupe de contact musulmans, animé par la CICM depuis plusieurs années a été invité à une rencontre en 2023. Seuls deux membres d'associations étaient présents et la séance a ainsi été écourtée. La coordination de ce groupe a été confiée en 2024 au COSM, plus à même de réaliser les convocations des plateformes, comme il le fait pour d'autres forums rassemblant des collectivités. Le groupe sera invité par le COSM en 2025.

Des séances d'informations ont été organisées directement par la CICM, sur les prestations complémentaires et les assurances sociales, à l'attention des personnes concernées. Plusieurs activités organisées par les services de l'Etat ou par des partenaires ont été l'objet d'invitations directes aux membres de la CICM, comme la visite guidée de l'exposition sur les traces coloniales en ville de Neuchâtel, durant la législature. Les membres ont également participé à de nombreux événements périodiques comme la Semaine d'actions contre le racisme, la Journée des réfugiés et la cérémonie de remise du Prix interculturel neuchâtelois.

PRIORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2026-2029

La Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) continue à siéger pour les quatre prochaines années dans une composition similaire (25 membres au maximum). Elle continue également à collaborer avec le groupe interdépartemental de coordination en matière d'intégration (présidé par la cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) et qui réunit les chef-fe-s de services de l'État impliqué-e-s dans la mise en œuvre de la politique d'intégration interculturelle), ainsi qu'avec le COSM qui assure le secrétariat des deux instances.

La CICM souhaite gagner en dynamisme, échanger sur les préoccupations de ses membres et impulser des projets et soutenir leur réalisation. Bien que persuadée qu'un travail conséquent est encore nécessaire pour améliorer la cohésion multiculturelle, la communauté est consciente des limites et du cadre financier que constitue le PIC). La CICM soutient par ailleurs l'ensemble des objectifs qui figurent dans le PIC tel que présenté au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) fin 2023.

Recommandations de la CICM pour la législature 2026-2029

Les recommandations de la CICM comprennent des principes généraux, sous-tendent les politiques publiques et s'articulent avec le travail des partenaires de l'État. Elles thématisent les problèmes principaux auxquels sont confronté-e-s les migrant-e-s, et sur lesquels il est impératif d'agir. Pour rappel, elles proviennent des réflexions des groupes de travail et de brainstorming de la CICM tout au long de la législature.

Formation, intégration, validation des acquis de l'expérience

Cette recommandation a fait l'objet d'un rapport de la CICM au Conseil d'Etat, transmis à la Cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale en mai 2023. Il est la conclusion du groupe de travail CICM mandaté par la plénière, dont le rapport a été sanctionné par la commission.

Cette thématique est également traitée dans les recommandations de la législature précédente (cf tableau annexé, domaine « Migrant-es qualifié-es »).

Développer l'offre de soutien à l'employabilité des personnes détentrices de qualifications étrangères, celui de la certification professionnelle pour adultes.

Au-delà de la faible reconnaissance des diplômes étrangers dans la majorité des secteurs professionnels et du phénomène de la déqualification professionnelle des personnes qui les détiennent, l'accès à un titre de formation reconnue apparaît un objet de travail pertinent pour

accroître l'intégration structurelle des personnes de nationalité étrangère.

Actions

1. Garantir l'information aux personnes primo-arrivantes sur les prestations de l'OCOSP et de l'association Découvrir active à Neuchâtel dans ce domaine, incluant tous les liens utiles vers ces entités et également l'accès à une présentation du système de la formation post-obligatoire, des critères de reconnaissance de diplômes ou recommandations sur les équivalences
2. Rendre les informations relatives systématiquement disponibles dans l'ensemble des communes neuchâteloises.
3. Sensibiliser en continu les fonctionnaires qui sont en contact avec les migrant-e-s (quel que soit le niveau hiérarchique), afin de pouvoir les orienter.
4. Inclure dans la primo-information dispensée au travers des documents remis par le COSM aux arrivants, dans les séances prévues par Espace, et dans les pages web dédiées au COSM les prestations de l'OCOSP.
5. Diffuser au public-cible un message clair sur l'encouragement à l'éducation et à la valorisation des compétences pourrait être diffusé. Les communes ont également un rôle à jouer dans le relais d'information.
6. Faire connaître et diffuser à l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes migrantes les dispositifs de valorisation de l'expérience et de reconnaissance des compétences, qu'elles soient expérientielles ou formelles.
7. Développer des initiatives trilatérales syndicats - COSM – service de la formation post-obligatoire afin de développer des programmes de préparation aux qualifications avec horaires et exigences adaptées, avec des prestataires de formation actifs dans ce domaine.
8. Proposer des cours de langue spécifiques aux domaines à forte main d'œuvre faiblement qualifiée. Nous pensons également au resserrement des liens entre le service d'aide sociale et le service de la formation post-obligatoire.
9. Promouvoir les programmes existants dans le monde de l'entreprise, par une volonté étatique
10. Assurer un financement complémentaire de soutien à la formation professionnelle résolument inclusif ; d'une part pour compenser les manques à gagner des employé-e-s suivant des cours de préparation aux procédures de qualification, et d'autre part pour encourager les personnes exclues du droit aux bourses à acquérir une formation initiale sans que leur situation financière ne s'abaisse au-dessous des normes d'aide sociale.

Elimination du racisme dans les écoles et centres de formation

La formation, notamment à la HEP, des directions, enseignant-es, formateur-trices et des apprenant-es apparaît aujourd'hui insuffisante pour permettre de réduire de manière significative le nombre de cas de discriminations, propos et actes racistes subis par encore trop d'enfants lors de leur cursus scolaire au sein des écoles neuchâteloises.

Rapportées par les membres de la commission, les associations, par la presse et présentées dans les études sur le sujet – dont le rapport 2024 de la Commission fédérale contre le racisme révélant qu'elles constituent la majorité des cas – les actes racistes se déroulant le cadre scolaires ou dans les lieux de formations sont malheureusement en augmentation. Une analyse

devrait en préciser la réalité et les causes.

Malgré la déclaration du 27 mars 2025 de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et les engagements pris par les écoles du canton dans la lutte contre les discriminations, les directions et les enseignant-es de l'école obligatoire, du post-obligatoire et des centres de formation renoncent encore, d'après certains retours au sein de la CICM, à intervenir et à sanctionner les auteurs, banalisant ainsi la discrimination raciale et permettant sa répétition.

Ces comportements sont souvent considérés comme faisant partie des interactions normales et usuelles entre enfants, adolescent-es ou jeunes adultes et ramenées à une agressivité ordinaire devant être canalisée par l'enseignant-es, l'éducatrice ou le-la formateur-trice sans prise en compte du fait qu'elles sont constitutives d'un délit pénal, contraires aux constitutions suisse et cantonale. Sans oublier qu'elles, s'ajoutent aux autres discriminations et à l'attention permanente accordée à l'origine réelle ou supposée des enfants, adolescent-es ou jeunes adultes dans les dynamiques de classes.

Dans les classes neuchâteloises, de trop nombreuses victimes sont ainsi confrontées à des agressions, souvent sous forme d'injures ou de moqueries déguisées en plaisanterie, dans les cas les moins graves. Elles doivent également faire face à un manque de réactivité du corps enseignant, qui donnent ainsi une légitimité aux atteintes qu'elles subissent.

Les efforts réalisés, sous l'impulsion de la CICM depuis des décennies, à travers les actions de sensibilisation, la semaine d'actions contre le racisme, les expositions, conférences, ateliers, publications de brochures ou formations facultatives pour les enseignant-es n'ont pas révélé suffisamment d'effet sur l'existence de ces discriminations - que la CFR considère en augmentation y compris dans notre Canton - et doivent interroger les Autorités.

Une approche révisée, obligatoire, avec une étude d'impact, intégrant la formation des directions d'établissements de formation à la compréhension des mécanismes de discrimination raciale, ainsi que la formation de l'ensemble des enseignant-es, tant dans le cadre de la formation de base que continue, semble indispensable. La création d'un programme concerté avec les écoles reprenant ces mesures, la mise en place d'un code de conduite et de mécanismes de sanction peuvent être des objectifs pertinents pour réduire les cas dans les institutions de formation.

Actions

1. Création d'un recueil de témoignages dans les écoles et les centres de formation pour visibiliser la réalité des actes racistes en classe
2. Conception d'un programme éducatif complet pour les directions, enseignant-es et les apprenant-es, en collaboration avec les associations et personnes concernées
3. Monitoring des progrès réalisés, pour éviter les mesures « non performatives »
4. Sanctions adaptées pour chaque cas

Politique du personnel de l'Etat de Neuchâtel

L'administration publique est une institution permettant à la collectivité neuchâteloise de s'auto-administrer et de mettre en œuvre les décisions du législateur dans son intérêt. Elle doit être représentative de cette collectivité, ses membres, spécialistes et cadres devraient être issues de la collectivité elle-même plutôt que recrutées à l'extérieur. Aux responsabilités devraient se trouver des personnes représentatives de la diversité de la collectivité neuchâteloise et des démarches proactives devraient être entreprises pour le garantir.

Il s'agit à la fois de rechercher des profils, de réduire des exigences inutiles qui excluent des

candidats des minorités et d'éliminer les biais discriminants des processus de promotion et de recrutement.

On réalise ainsi non pas une discrimination positive ou un quota, mais on supprime simplement une discrimination existante, induite, intégrée et transversale.

Actions

1. Poursuivre les efforts réalisés autour de la Feuille de route en développant l'exemplarité au sein de l'administration cantonale et des communes
2. Mesurer les impacts des actions en termes de représentativité des personnes issues de la migration dans les postes à responsabilité (formation, expert-es, cadres, cadres supérieur-es)
3. Promouvoir le dispositif de plainte auprès des victimes potentielles
4. Assurer un suivi des démarches de formation entreprises et un programme de formation continue
5. Développer des mécanismes de sanction en cas de discrimination
6. Nommer à des postes à responsabilités des personnes issues des groupes sous-représentés à ce niveau.

Fonctionnement de la commission

L'existence de la CICM est une chance. Elle permet de réunir de nombreux acteurs dans une démarche de participation et d'interaction actives pour protéger l'égalité et promouvoir la diversité. Ce sont les éléments clés de la politique d'intégration. Durant la dernière législature, les membres ont souhaité que ses activités, son efficacité soient augmentées, pour profiter de cette institution rare, dans un contexte international hostile au vivre-ensemble.

Actions

1. Rencontrer les commissions d'autres cantons ou d'autres pays décentralisés pour échanger sur les bonnes pratiques
2. Réviser le fonctionnement des groupes de travail qui ne donnent pas satisfaction dans la forme proposée en 2021
3. Augmenter l'engagement des membres dans des actions citoyennes
4. Informer sur l'existence de la commission et sur les possibilités de dialogue étendues qu'elle génère avec les autorités et l'administration

CONCLUSION

Le canton de Neuchâtel, fort de sa tradition d'ouverture et d'accueil, a maintenu sa politique pionnière en matière de gestion de la diversité qui a conduit le canton à adopter une perspective interculturelle qui valorise la diversité, promeut le dialogue et vise l'égalité pour chacune et chacun.

L'arrivée de nombreuses personnes en provenance d'Ukraine, la réactivation de la feuille de route pour une administration égalitaire, les changements de direction dans le service en charge de la politique d'intégration et la sanction du troisième programme d'intégration cantonal ont été les éléments marquants de la législature écoulée.

La complémentarité et la collaboration entre l'Etat et les communes ainsi que les associations de soutien se sont renforcés depuis quelques années. Des éléments qui devront se poursuivre pour une prise en charge de proximité, à même de favoriser le vivre-ensemble.

La protection des dispositifs Espace, les célébrations des trentièmes anniversaires de la politique d'intégration, de la semaine d'actions contre le racisme et du prix interculturel neuchâtelois, dans un contexte international et national d'augmentation de l'hostilité aux droits fondamentaux.

La CICM ne souhaite toutefois pas que le canton de Neuchâtel s'en tienne à une protection de l'existant contre l'augmentation de la violence institutionnelle qui menace. Il y a encore beaucoup de progrès à faire, la situation des personnes issues de la migration et les personnes victimes de discriminations dans le canton doit être nettement améliorée pour pouvoir être considérée comme égalitaire. En augmentant l'effort, on protège la démocratie, dans l'intérêt de toutes les personnes vivant sur le territoire, des entreprises, des familles, des patients, des justiciables et des collectivités.

Ainsi, outre les recommandations citées plus haut, la CICM espère des avancées en matière de droits politiques, de politique d'éducation, de sécurité, de santé et une prise en charge des réfugié-es plus digne et plus activement tournée vers l'égalité et l'accueil bienveillant et le vivre-ensemble.

Adopté par la CICM en séance le 26 octobre 2025

Transmis au Conseil d'État en version finale par le secrétariat-général CICM le 20 janvier 2026

Annexe : Bilan 2021-2025

| Domaine : Accueil, information et traduction/interprétariat | | |
|--|---|---|
| Principes | Recommandations (<i>destinataires de la recommandation</i>) | Bilan/Actions réalisées par le Canton et ses partenaires |
| Information claire, vulgarisée et personnalisée sur différents domaines du quotidien, cette information doit être adaptée et ciblée notamment grâce à l'interprétariat | <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer la collaboration entre le canton et les communes dans le cadre du programme d'accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s (action à mettre en lien avec la stratégie de domiciliation) 2) Produire un kit d'accueil comprenant des informations importantes à communiquer aux nouveaux arrivants ; 3) Encourager les contrôles des habitants et les états civils à développer un glossaire traduit de mots et phrases clés des prestations proposées par la commune ; 4) Former des personnes ou instances chargées de l'intégration et/ou des membres des commissions de naturalisation dans les communes ; 5) Soutenir les efforts d'information des communes en privilégiant les contacts directs/la proximité avec les résidents, notamment les nouveaux arrivants ; 6) Organiser des séances de primo-information dans différentes langues pour les réfugiés ; 7) Promouvoir une information imagée (par des études de cas, des films par exemple) ; 8) Adapter l'information aux catégories spécifiques de la population (parents d'élèves, étudiant-e-s, réfugié-e-s, ...) et prévoir une information ciblée pour les personnes venues dans le cadre du regroupement familial ; 9) Adapter les outils actuels d'information | <ul style="list-style-type: none"> • Relance du groupe de pilotage et du groupe de projet du Programme des nouveaux arrivants, avec l'ensemble des communes. • Travail avec chaque commune lors des actions d'accueil, diffusion du matériel d'information et du kit d'accueil réalisé par le COSM et distribués par les contrôles des habitant-es. • Distribution directe et personnelle dès le 1.1.2024 d'un « bristol » d'accueil à 100% des nouveaux arrivants et des nouvelles arrivantes, au moment du passage individuel au Service cantonal de la population pour l'obtention du titre de séjour, conduisant vers les prestations de primo-informations, d'accueil et de consultations du COSM, dans 51 langues. • Création d'un lien direct avec l'association des communes neuchâteloises et intégration aux débats de la Conférence des directeur-trices communales de l'action sociale • Révision démarrée de la charte de la citoyenneté distribuée aux nouveaux arrivants • Préparation d'une plateforme d'accueil dans les langues de la migration sur le site web de l'Etat de Neuchâtel, en plus des séances de primo-information organisées par le COSM traditionnellement, en collaboration avec plusieurs cantons • Développement des axes de primo-information en direction de la scolarité, assurances sociales • Généralisation de l'utilisation de l'application Bhaasha pour la traduction et l'interprétariat • Soldification des entretiens de primo-information en langue d'origine dans la structure Espace |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>aux nouvelles technologies (information imagée, clips, musique, renforcer les activités du COSM dans les réseaux sociaux...) sans abandonner les formes classiques sur papier ;</p> <p>10) Encourager la traduction des documents officiels et l'interprétariat dans la prise en charge des personnes allophones et augmenter le nombre de traducteurs et d'interprètes, selon les origines des personnes issues de la migration vivant dans le canton</p> <p>11) Généraliser l'utilisation de l'application Bhaasha ;</p> <p>12) Informer prioritairement dans les domaines de la scolarité, des assurances maladie et de la médiation familiale</p> | |
|--|--|--|

| Domaine : Scolarité | | |
|--|--|---|
| Principes | Recommandations (<i>destinataires de la recommandation</i>) | Actions réalisées par le Canton et ses partenaires |
| <p>Informé et combler le déficit de compréhension entre les parents et les acteurs du domaine de l'éducation. En outre, le système scolaire suisse exige un certain degré d'implication et de suivi des enfants de la part des parents d'élèves.</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1) Informer et soutenir les familles, sensibiliser les professionnel-le-s ; 2) Renforcer la proximité entre familles et écoles ; 3) Favoriser la mixité et renforcer les dispositifs existants. 4) Organiser des séances d'informations générales dans les écoles (ou dans d'autres lieux pertinents et appropriés, notamment lors de séances spécifiques traduites) ; 5) Développer une information générale sur le système scolaire, accessible sur Internet et sur papier. Simplifier et traduire les brochures d'informations clés propres à | <ul style="list-style-type: none"> • Les démarches d'intégration des familles et des enfants arrivés d'Ukraine ont occupé les services, associations et les communes en charge des cercles scolaires. Les actions suivantes ont été réalisées : • Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère de la CDIP • Protection du dispositif de l'école obligatoire neuchâtelois, inclusif et intégrateur • Rappel en 2022 aux directions et au corps enseignant, de l'importance d'offrir un environnement serein et sécurisé aux enfants en provenance de zones de conflits et/ou confrontés à l'épreuve de l'exil et de la migration. • Développement du portail neuchâtelois de l'enseignement obligatoire RPN à l'attention des parents : supports vidéos, résumé du PER en 8 langues, reportages « C'est ça l'école » consacrés aux élèves issus de la migration expliquant le système scolaire • Séances d'informations avec personnes-relais des collectivités migrantes. • Début du déploiement d'un programme de formation de base pour les enseignant-es dans les cercles scolaires, sur la prise en charge de l'interculturalité et l'élimination des discriminations. Programme-pilote testé et mis en œuvre au centre scolaire de Bas-Lac avec les enseignant-es et les élèves-médiateurs ainsi que l'association des parents d'élèves. Invitation pour octobre 2025 à intégrer formellement la formation de base obligatoire des enseignant-es à la HEP-BEJUNE avec un programme d'approche interculturelle et d'élimination des discriminations • Mise en œuvre d'un programme pilote d'éducation et d'interculturalité entre le COSM et trois centres |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>chaque cercle scolaire ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 6) Réaliser des vidéos sur le système scolaire, en plusieurs langues, pour les familles ; 7) Former des personnes de contact-relais, au sein des collectivités migrantes, aux subtilités et enjeux du système scolaire (transmission de l'information directement en langue maternelle) ; 8) Confronter les valeurs des pays d'origine à celles de la Suisse, notamment grâce aux traducteurs afin de trouver des dénominateurs communs entre la Suisse et les pays d'origine ; 9) Former les enseignant-e-s à mieux valoriser le potentiel des enfants migrants, 10) Développer les aspects interculturels et la prise en compte de la diversité dans les formations des futur-e-s professionnel-le-s gravitants autour de l'éducation, et à mieux informer le corps enseignant sur les questions liées à l'orientation de leurs élèves tout au long de leur scolarité. 11) Sensibiliser les enseignants à la prise en compte de souffrances liées à d'éventuels traumatismes. | <p>scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Soutien aux programmes associatifs développés pour l'accompagnement à la scolarité par le biais du financement des projets ● Développement du projet FLORA en collaboration avec le SPAJ ● Stratégie cantonale de soutien à la parentalité mise en oeuvre |
|--|--|--|

| Domaine : Prévention des discriminations dans toutes les strates de la société | | |
|---|---|--|
| Principes | Recommandations (<i>destinataires de la recommandation</i>) | Actions réalisées par le Canton et ses partenaires |
| Prévenir les discriminations, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'emploi | <ol style="list-style-type: none"> 1) Introduire le CV anonyme en guise d'essai pendant 6 mois au sein de l'État de Neuchâtel (SRHE) ; 2) Appliquer une politique de zéro tolérance dans l'administration neuchâteloise face à des comportements discriminants et/ou racistes ; 3) Mener une enquête basée sur le processus des recrutements, notamment le procédé de traitement des dossiers de personnes issues des minorités visibles, pour comprendre les raisons pour lesquelles elles ne seraient pas retenues ; 4) Repenser la composition de la CICM : intégrer un-e représentant-e de la police et de l'enseignement pour échanger et avancer sur les points clivants ; 5) Instaurer la tenue de colloques sur les thématiques du racisme et des discriminations pour conscientiser ces problématiques peu reconnues comme réalités sociales. 6) Proposer une formation pour sensibiliser les enseignant-e-s, qui sont souvent démunis-e-s face à des cas de racisme et de discriminations. 7) Proposer des rencontres conjointes parents/enfants/enseignants dans le cadre d'actions de sensibilisation contre le racisme et les discriminations. 8) Proposer des | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement par le Conseil d'Etat de la mise en œuvre de la Feuille de route • Conduite de la relance par le Groupe interdépartemental de coordination de l'intégration (GICI) rassemblant 14 chef-fes de services de l'administration cantonale, qui mandate le COSM pour l'exécution des mesures publiées dans le plan d'action de 2018 non encore réalisées • Plusieurs mesures traitées en une action conduite par le COSM en collaboration avec le SRHE et l'ensemble des cadres de l'Etat en 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du Conseil d'Etat aux objectifs et enjeux de la feuille de route • Sensibilisation de la Conférence des secrétaires généraux • Sensibilisation du rapport des cadres de l'administration cantonale • Diffusion d'une séquence de formation individuelle, obligatoire à tou-tes les titulaires de fonction publique (90% de participation), contenant <ul style="list-style-type: none"> • L'injonction du Conseil d'Etat à éliminer les discriminations, par la compréhension de ce qui est attendu, défendu et à appliquer • Une formation en trois chapitres sur les discriminations et ce qui est à éviter • Un code de conduite général non-discriminant dans la gestion des prestations publiques et la collaboration avec les autres titulaires • Une information sur l'existence du bureau des signalements pour des actes racistes ou discriminants contre des fonctionnaires • Mise en œuvre de la modification de la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle décidée par le Grand Conseil en 2023 : bureau des signalements pour des actes en lien avec le racisme et la discriminations reprochés à des fonctionnaires • Réforme du processus de recrutement de l'administration neuchâteloise, intégrant l'encouragement aux candidatures diverses, réduisant les exigences discriminantes • Création et mise en œuvre de plateforme de dialogues réguliers COSM-PONE, COSM-Collectivités africaines, COSM-Ministère public, COSM-Services de l'Etat concernés par l'intégration (GICI) • Création et diffusion de la brochure « Discrimination » en 14 langues et distribution large aux usager.ères et aux associations • Création et diffusion de la brochure « Vos droits en cas de contrôle de police » • Création et diffusion du jeu de société « Droits humains » diffusé largement lors d'événements, dans les écoles, les institutions et les associations • Renforcement du centre d'écoute et de conseils liés au racisme et aux discriminations • Renforcement du dispositif de signalement pour des actes en lien avec le racisme et les discriminations commis par des titulaires de fonctions publiques, conception d'une fiche de signalement simplifié et d'un accès permanent pour l'orientation, le soutien et le conseil des personnes souhaitant notamment un appui juridique • Appui à la réalisation par le Forum Tous différents Tous égaux des semaines d'actions contre le racisme, agrégat d'événements conçus par les associations, les institutions et les sociétés, réunies autour d'un thème commun et sur un calendrier porté par une action de communication à grande échelle. 30^{ème} édition en 2025, avec plus de 100 événements • Conception d'un programme d'éducation à la non-discrimination à l'attention des cercles scolaires, avec une action combinée et permanent à destination des directions, enseignants, parents, élèves et éducateur-trices. Mise en œuvre progressive dès août 2024 • Augmentation des actions publiques de plaidoyer pour l'inclusivité et contre le racisme dans les |

| | | |
|--|--|--|
| | formations/sensibilisations données par des juristes une à deux fois par an, lors des plateformes des collectivités migrantes ou de séances de la CICM, permettant d'acquérir des outils juridiques en matière de lutte contre le racisme et la discrimination | institutions, les médias, les réseaux sociaux et lors d'événements |
|--|--|--|

| Domaine : Participation citoyenne des migrant-e-s à la société civile, y compris l'accueil des nouveaux arrivants et des expatriés | | |
|--|--|---|
| Principes | Recommandations (destinataires de la recommandation) | Actions réalisées par le Canton et ses partenaires |
| L'usage effectif des droits civiques par les étrangères et étrangers doit être promu comme un moyen important de participation à la délibération publique. Au-delà des droits politiques formels, la citoyenneté s'exprime aussi de manière plus large par l'engagement dans et en faveur de la société civile | <ol style="list-style-type: none"> 1) Développer l'éducation à la citoyenneté, notamment envers les populations migrantes, et envisager un quota de représentativité au sein de diverses instances ; 2) Assurer une meilleure communication sur les dispositifs existants et à venir. 3) Budget participatif : les communes et l'État de Neuchâtel mettent à disposition des citoyen-ne-s, une enveloppe en vue d'initier des projets ; 4) Mettre à disposition des urnes spécifiques installées dans les quartiers où résident de nombreux jeunes et/ou migrants-e-s (contribuerait à encourager et augmenter la participation civique) ; 5) Pré-affranchir des enveloppes de vote à destination de ce public cible ; 6) Organiser et inviter les personnes nouvellement naturalisées à s'exercer à remplir des bulletins de vote, de manière fictive ; 7) Représentativité : mettre en place des quotas de personnes étrangères notamment dans les organes législatifs à titre d'exemple, | <ul style="list-style-type: none"> • Actions de promotion en collaboration avec les associations • Publication et diffusion de l'étude « Iberie » par l'Université de Neuchâtel, détaillant les réalités des personnes originaires d'Espagne et du Portugal ainsi que les raisons de leur participation aux scrutins proportionnellement plus faible que celle des personnes au passeport suisse. • Rencontre ponctuelles dans les centres culturels et les associations, en compagnie d'autres services de l'Etat, pour construire et cultiver le dialogue • Soutiens aux projets des associations, direct par le COSM et indirect par les plus grandes communes, financés par les fonds du programme d'intégration cantonal • Intégration au cycle 2 et 3, dans le domaine Sciences humaines et sociales, de l'enseignement de la citoyenneté, qui vise à <i>développer des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable par la compréhension de la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu, à différents moments.</i> • Assises de la cohésion sociale • Arrêté concernant une représentation équilibrée des genres et de la diversité des origines dans les entités nommées par le Conseil d'État, adopté en décembre 2020 • Élaboration du programme d'intégration cantonal PIC3 participative, intégrant la CICM et le réseau de partenaires associatifs. |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>et inclure davantage de personnes étrangères dans les débats politiques à Neuchâtel.</p> <p>8) Nouer des contacts et créer du lien entre ces différents acteurs en vue d'apporter des pistes concrètes de réponses ;</p> <p>9) Redynamiser, revaloriser et rendre davantage visible la commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle ;</p> <p>10) Développer un partenariat avec des médias neuchâtelois, notamment en vue de créer une « édition spéciale citoyenneté » et de renforcer le dispositif de création de capsules vidéos à diffuser sur les réseaux sociaux, largement prisés par les jeunes.</p> | |
|--|--|--|

| Domaine : Migrant-e-s qualifié-e-s | | |
|--|---|---|
| Principes | Recommandations (<i>destinataires de la recommandation</i>) | Actions réalisées par le Canton et ses partenaires |
| <p>Les migrant-e-s qualifié-e-s peinent à faire reconnaître leurs titres et à valoriser leurs compétences dans le marché de l'emploi en Suisse. À défaut, ces personnes finissent par accepter des emplois qui nécessitent moins de qualifications, une fois sur le marché de l'emploi, il s'avère difficile de se réorienter. Par ailleurs, certains domaines professionnels (ingénierie, informatique, santé, etc) souffrent d'une pénurie qui pourrait être comblée en partie par la reconnaissance des</p> | <p>11) Identifier et valoriser les migrant-e-s qualifié-e-s ;</p> <p>12) Impliquer les services compétents à l'accompagnement des migrant-e-s qualifiés et réduire les différences de prises en charge entre les personnes à protéger (permis S), les personnes réfugiées et admises à titre provisoire AP/R.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'accompagnement réalisées par le COSM auprès des associations, afin de soutenir les candidatures • Soutien à plusieurs associations actives dans la valorisation des compétences, la recherche d'équivalence et le job-coaching pour les personnes en recherche d'emploi • Développement du projet CISP avec les conseiller-ères en insertion socio-professionnelle des œuvres d'entraide • Dialogue CICM – OCOSP lors d'une soirée de conférence, notamment au sujet de la réforme de cet office vers un accueil universel et personnalisé, permettant d'orienter chaque personne vers un chemin professionnel adapté à sa formation, ses compétences et les réalités des emplois disponibles et des certifications fixées par la loi fédérale • La stratégie d'intégration professionnelle (IP) agit en conséquence et des réflexions sont en cours pour renforcer le processus IP-asile. • Plusieurs plateformes d'échange interservices existent et favorisent une collaboration interinstitutionnelle et la meilleure connaissance des enjeux. • Suite aux nombreuses arrivées de réfugié-e-s ukrainien-ne-s, la coordination entre les services de la cohésion multiculturelle (COSM), de l'emploi (SEMP), des migrations (SMIG) et des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) a été renforcée pour faciliter encore davantage l'insertion des personnes migrantes sur le marché du travail et de la formation. Cela s'est notamment traduit par une meilleure identification des profils de compétences, un suivi plus rapide de préparation à l'emploi et une information détaillée des employeurs/euses |

| | | |
|---|--|--|
| compétences des migrant-e-s qualifié-e-s. | | |
|---|--|--|

8. LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|---------|--|
| AIS | Agenda intégration Suisse |
| AP | Admis provisoire |
| ANA | Accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s |
| CEFNA | Centre de formation neuchâtelois pour adultes |
| CFM | Commission fédérale des migrations |
| COSM | Service de la cohésion multiculturelle |
| CICM | Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle |
| CISP | Conseillers/ères en Insertion Socio-Professionnelle |
| CRNE | Croix-Rouge Neuchâtel |
| CSP | Centre social protestant |
| DEAS | Département de l'économie et de l'action sociale |
| ESPACE | Espace Social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences |
| JUST | Service de la justice |
| LAsi | Loi sur l'asile |
| LEI | Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration |
| LEtr | Loi fédérale sur les étrangers |
| MGF | Mutilations génitales féminines |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| OIE | Ordonnance sur l'intégration des étrangers |
| OPFE | Office de la politique familiale et de l'égalité |
| PIC | Programme d'intégration cantonal |
| R | Réfugiés |
| RECIF | Centre d'échanges interculturels pour femmes immigrées et suisses |
| RAISONE | Repenser l'Alde SOciale dans le canton de NEuchâtel |
| RMC | Réseau de mères de contact |
| SASO | Service de l'action sociale |
| SCSP | Service cantonal de la santé publique |
| SEM | Secrétariat d'Etat aux migrations |
| SEMP | Service de l'emploi |
| SEO | Service de l'enseignement obligatoire |
| SFM | Forum suisse pour l'étude des migrations |
| SFPO | Service des formations post-obligatoires et de l'orientation |
| SLR | Service de lutte contre le racisme |
| SPAJ | Service de protection de l'adulte et de la jeunesse |
| STAT | Service de statistique canton de Neuchâtel |